Métropole de Lyon

Commune de Lyon 7e arrondissement

Rapport intermédiaire de synthèse

Enquête publique

Déclassement du domaine public routier métropolitain
d'une partie du parking situé 13 rue du Vercors

Du 14 au 29 septembre 2026 inclus

Commissaire enquêteur Alain Borowski

Arrêté n° 2026-07-16-R-0474 du 16 Juillet 2026

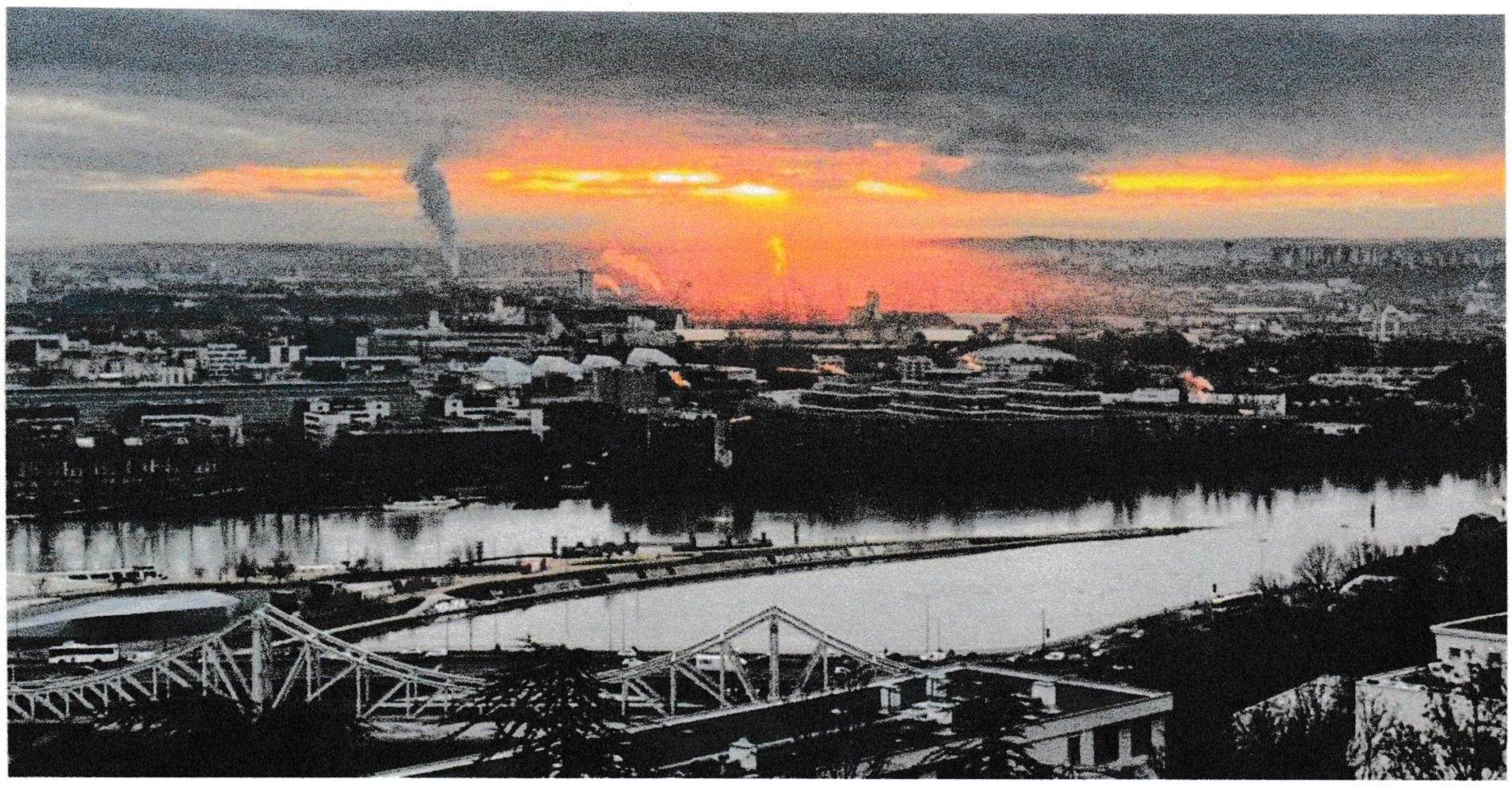


Table des matières

1 Rappels 3
1.1 Objet de l'enquête 3
1.2 Commissaire enquêteur 3
1.3 Organisation de l'enquête 3
1.4 Déroulement de l'enquête 4
2 Synthèse des observations 4
2.1 Observations des services 4
2.2 Observation du public 5
2.3 Pièces remises par le contributeur 5
3 Questions du commissaire enquêteur 5
3.1 Bilan et affectation du stationnement 6
3.2 Conséquences dans le quartier 6
3.3 Emprise du déclassement 6
3.4 Accès et servitude de passage 6
3.5 Réseaux et collecte 6
3.6 Programme et dispositions d'urbanisme 6
3.7 Publicité et fermeture de la mairie le 29 septembre 6
4 Remise du procès verbal de synthèse 7
5 Annexe photographique 8

1 Rappels

1.1 Objet de l'enquête

L'enquête concerne le déclassement d'une partie du domaine public routier métropolitain constituant l'assiette du parking situé 13 rue du Vercors à Lyon 7e arrondissement. L'emprise porte sur une partie des parcelles BZ 184 et BZ 313, pour une superficie totale d'environ 5 966 m².

La société Rhône Saône Habitat, lauréate d'une consultation organisée par la Métropole de Lyon, porte une opération de démolition partielle du parking et de réutilisation de la partie conservée pour la réalisation de logements. La notice prévoit 190 logements répartis entre quatre bâtiments : une pension de famille de 25 logements et une résidence sociale de 95 logements pour la Fondation Aralis, ainsi que 54 logements en bail réel solidaire et 16 logements en accession sociale sécurisée pour Rhône Saône Habitat. Un local pour la Direction de la Propreté est également prévu.

Le parking existant doit être démoli dans sa partie ouest et partiellement dans sa partie est. Le dossier décrit un parking public en surface et privé en infrastructure, comprenant au total 290 places. Il mentionne une servitude de passage permettant l'accès aux sous-sols des immeubles situés au nord depuis l'entrée du parking souterrain.

Le présent rapport rassemble les éléments relatifs au déroulement de l'enquête, les observations recueillies et les questions adressées à la Métropole afin de compléter l'instruction avant l'établissement des conclusions motivées.

1.2 Commissaire enquêteur

Par l'arrêté n° 2026-07-16-R-0474 du 16 juillet 2026, la Présidente de la Métropole de Lyon a désigné Alain Borowski comme commissaire enquêteur titulaire et Gaston Martin comme commissaire enquêteur suppléant.

1.3 Organisation de l'enquête

L'arrêté précité prescrit l'ouverture de l'enquête du lundi 14 septembre au mardi 29 septembre 2026 inclus, soit 16 jours entiers et consécutifs. Son article 1 vise les articles L. 141-3 et R. 141-4 et suivants du code de la voirie routière, ainsi que les articles L. 134-1 et suivants et R. 134-3 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

1.3.1 Siège et consultation du dossier

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Lyon 7e arrondissement, service vie locale et sociale, 16 place Jean Macé, 69007 Lyon. Selon l'arrêté, le dossier était consultable les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 45, et les mardis de 10 h à 16 h 45.

Un exemplaire était également prévu à la Métropole de Lyon, délégation Gestion et exploitation de l'espace public, direction Ressources, service Administration finances, unité Juridique processus délibératif, immeuble Le Clip, 7e étage, 83 cours de la Liberté à Lyon 3e, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30.

Les observations pouvaient être consignées sur le registre unique déposé au siège de l'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur pour être annexées au registre. Le registre, comprenant cinq feuillets, a été ouvert, coté et paraphé le 14 septembre 2026.

1.3.2 Composition du dossier

Le dossier comprend une notice explicative, les informations juridiques et administratives, un plan de situation, le plan de l'emprise à déclasser, un dossier photographique et l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Les justificatifs de publication et la contribution du public, accompagnée de ses pièces, complètent les éléments examinés.

1.3.3 Permanences

Deux permanences étaient prévues à la mairie de Lyon 7e : le mercredi 23 septembre et le mardi 29 septembre 2026, de 14 h à 16 h 45. La permanence du 29 septembre a été déplacée à la Maison Ravier, rue Ravier, dans les circonstances exposées ci-dessous.

1.3.4 Information du public

Les justificatifs transmis attestent les publications dans Tout Lyon des samedis 5 et 12 septembre 2026, numéros 5743 et 5744, et dans Le Progrès des lundis 7 et 14 septembre 2026.

L'article 2 de l'arrêté prévoit l'affichage de l'arrêté et d'un avis au format A3 sur fond vert, quinze jours avant l'ouverture et durant toute l'enquête, à la mairie de Lyon, à la mairie de Lyon 7e et au siège de la Métropole, ainsi qu'à chaque extrémité des espaces concernés. Les photographies prises par le commissaire enquêteur attestent la présence d'avis d'enquête sur le site. Une sélection de ces vues figure en annexe photographique. Les dates de pose et la continuité de l'affichage restent à préciser par la Métropole.

1.4 Déroulement de l'enquête

1.4.1 Participation du public

Une seule contribution a été consignée au registre, le 23 septembre 2026, par M. Daniel Rollet. Son auteur a remis des documents à l'appui de son observation. Cette contribution et les pièces remises sont synthétisées au chapitre 2.

1.4.2 Incident survenu au cours de l'enquête

Le mardi 29 septembre 2026, les mouvements sociaux ont entraîné la fermeture de la mairie. La permanence du commissaire enquêteur a donc été déplacée à la Maison Ravier, rue Ravier. Ce changement de lieu était clairement indiqué à la mairie. Au vu des éléments disponibles, il ne semble pas avoir altéré le bon déroulement de l'enquête. Les modalités de consultation du dossier et d'accès au registre durant cette journée appellent néanmoins une précision de la Métropole.

2 Synthèse des observations

2.1 Observations des services

Selon la notice, l'enquête technique a identifié des réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise : Dalkia, Enedis, GRDF, Ville de Lyon pour l'éclairage urbain, Régie Eau publique du Grand Lyon, Métropole de Lyon, Orange et SFR Fibre SAS. Leur dévoiement éventuel doit être entièrement pris en charge par Rhône Saône Habitat.

La notice indique que l'ensemble des services métropolitains concernés est favorable au déclassement, sous réserve de la prise en compte des observations suivantes.

La Direction du Cycle de l'Eau, service Assainissement, demande que les ouvrages de gestion des eaux usées et pluviales situés dans l'emprise soient cédés au pétitionnaire sans frais pour la Métropole. Une nouvelle boîte ou un nouveau regard de branchement doit être installé à la limite entre domaines public et privé, du côté public, par la Métropole et aux frais du pétitionnaire.

Le service de la Collecte demande à être informé lors de la désignation des locaux poubelles et du point de présentation des bacs de collecte.

2.2 Observation du public

M. Daniel Rollet se présente comme propriétaire d'un appartement situé place des Pavillons à Lyon 7e. Son observation porte sur la diminution des possibilités de stationnement dans le quartier central de Gerland. Il évoque les suppressions de places intervenues place des Pavillons et rue Marcel Mérieux en 2024 et considère le parking de la rue du Vercors comme la dernière possibilité importante de stationnement du secteur.

Il rappelle un chiffre de 1 300 places en surface en 1998 et affirme qu'il en reste aujourd'hui moins de 200. Il estime que la suppression supplémentaire d'environ 2 300 m² de surface de stationnement compromettrait les possibilités de stationner à proximité. Il signale également, selon ses constatations, une occupation permanente des rues adjacentes par des camionnettes liées à une activité de prostitution, qu'il évalue à environ 80 véhicules présents jour et nuit, sans verbalisation.

Les éléments avancés par le contributeur sont rapportés comme ses appréciations et ses constatations. Ils appellent une réponse documentée de la Métropole sur l'offre de stationnement et les conséquences du déclassement.

2.3 Pièces remises par le contributeur

Le document référencé 1998-3281 relatif à l'achèvement de la ZAC du Quartier Central de Gerland mentionne la réalisation de 1 630 emplacements en sous-sol et de 1 300 emplacements en surface. Ces chiffres portent sur l'ensemble de la ZAC et ne peuvent être assimilés au nombre de places du seul parking Vercors.

Les extraits de dossier de projet remis indiquent 290 places avant réalisation et 54 après réalisation. Ils décrivent une opération de 190 logements et une répartition par financement de 120 logements locatifs sociaux, 56 logements en accession sociale hors PTZ et 14 logements avec PTZ. Cette présentation appelle un rapprochement avec les catégories de logements figurant dans la notice de l'enquête.

Un extrait de règlement relatif aux bandes de constructibilité principale et secondaire a également été remis. Le dossier d'enquête situe le terrain en zone UCe3 et mentionne des prescriptions de discontinuité obligatoire et d'espaces végétalisés à valoriser.

3 Questions du commissaire enquêteur

Afin de compléter l'instruction et de répondre à la contribution recueillie, le commissaire enquêteur demande à la Métropole de Lyon les précisions suivantes.

3.1 Bilan et affectation du stationnement

Préciser, sur un même périmètre, le nombre actuel de places publiques en surface et privées en infrastructure, les places supprimées, conservées ou créées et leurs bénéficiaires. Expliquer le passage de 290 à 54 places figurant dans la pièce remise par M. Rollet et préciser si les 54 places seront ouvertes au public ou réservées au programme immobilier.

3.2 Conséquences dans le quartier

Présenter les données disponibles sur les besoins, l'occupation des places et les possibilités de report à proximité, en tenant compte des suppressions antérieures évoquées par le contributeur. Préciser si une étude de stationnement a été réalisée et communiquer ses résultats. Indiquer les éléments disponibles sur les difficultés d'occupation de la voirie signalées dans la contribution.

3.3 Emprise du déclassement

Expliquer l'articulation entre les 5 966 m² à déclasser, la surface du parking public en surface et les quelque 2 300 m² mentionnés par M. Rollet. Fournir un plan permettant de distinguer les surfaces supprimées, conservées et affectées aux accès.

3.4 Accès et servitude de passage

Préciser les modalités de maintien de la servitude desservant les sous-sols des immeubles du nord, pendant les travaux puis après réalisation. Confirmer le maintien des accès de secours par les voies latérales et indiquer les garanties prévues dans les actes de cession.

3.5 Réseaux et collecte

Confirmer les dispositions prévues pour les dévoiements, la cession des ouvrages d'assainissement et le nouveau branchement, ainsi que leur financement. Préciser la localisation et l'accessibilité des locaux poubelles et du point de présentation des bacs, en lien avec le service de la Collecte.

3.6 Programme et dispositions d'urbanisme

Rapprocher les différentes présentations du programme figurant dans la notice et les pièces remises par le contributeur. Préciser le sous-secteur applicable de la zone UCe3 et l'articulation du projet avec l'extrait de règlement produit, ainsi que le traitement des espaces végétalisés à valoriser.

3.7 Publicité et fermeture de la mairie le 29 septembre

Communiquer les dates et justificatifs de l'affichage prévu par l'arrêté. Préciser les modalités mises en place le 29 septembre pour la consultation du dossier et le dépôt des observations, ainsi que le dispositif d'information sur le déplacement de la permanence à la Maison Ravier.

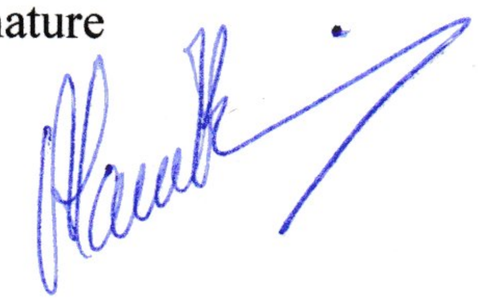
4 Remise du procès verbal de synthèse

Le présent rapport intermédiaire constitue la synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête publique relative au déclassement d'une partie du parking situé 13 rue du Vercors à Lyon 7e arrondissement. Il est destiné à être remis à la Métropole de Lyon, accompagné de la contribution et des pièces produites par son auteur, afin de recueillir les réponses aux questions du commissaire enquêteur.

Date de remise: .01/10/2026.....
Destinataire: Services de la Metropole de LYON
Fait à: ANSE le: 30/09/2026

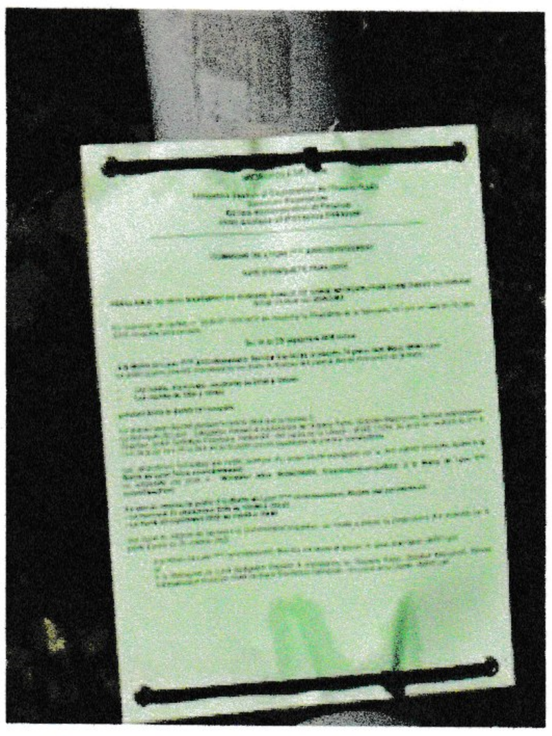
Le commissaire enquêteur
Alain Borowski

Signature

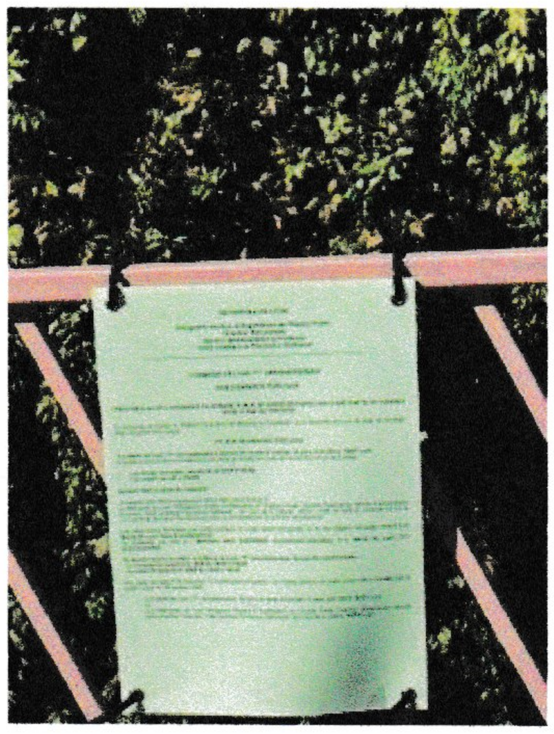


5 Annexe photographique

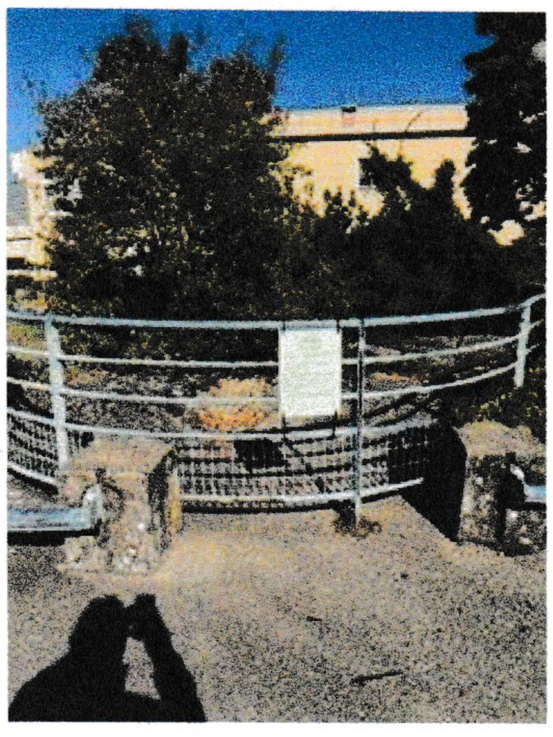
Affichage de l'avis d'enquête sur le site du parking Vercors. Photographies du commissaire enquêteur.



Avis d'enquête sur fond vert fixé à un support du site



Autre avis d'enquête fixé à la clôture



Vue du panneau et de son implantation sur la clôture



Vue de l'affichage à proximité de l'accès au parking